

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**Plan de Prévention des Risques Miniers des
communes de Joudreville, Mont-Bonvillers et
Piennes**

Règlement

Annexe 5

Mesures de prévention et de surveillance

Annexe à l'arrêté du 29 AOUT 2013

Le Préfet



Raphaël BARTOLT

La surveillance des zones de risques miniers est confiée au DPSM (Département de Prévention et de Surveillance Minière du BRGM) par arrêté ministériel du 13 avril 2011.

Commune	Concessions	Mesures de surveillance ou de suivi actuelles
Joudreville	Joudreville	suivi par nivellement
	Piennes	-
Mont-Bonvillers	Bertrameix	
	La Mourière	
	Landres	suivi par nivellement
	Mairy	suivi par nivellement
	Murville	suivi par nivellement
	Piennes	-
Piennes	Bertrameix	suivi par nivellement
	Boulogny	suivi par nivellement
	Joudreville	-
	La Mourière	suivi par nivellement
	Landres	suivi par nivellement
	Murville	suivi par nivellement
	Piennes	suivi par nivellement